



INSTALLATION DE TRAITEMENTS
DE DÉCHETS INERTES
(TERRE / GRAVATS / BÉTON BRIQUES...)

Pour les travaux publics, le bâtiment
et les particuliers...

Philippe BŒNFANT
06 18 46 06 93
proflip101@orange.fr

RD 967
02000 CHÉRY LES POUILLY

PROCEDURE POUR LE DEPOT DE DECHETS INERTES

Le site JUAM à Chéry-les-Pouilly accueille les déchets inertes selon les règles suivantes :

- Mise en décharge de déchets inertes (terre, cailloux, béton, etc...) NE CONTENANT PAS de goudron NI d'amiante,
- Entreposage de matériaux inertes : déchets verts, bois, etc...
- Pour accord entre les 2 parties une convention sera signée précisant les engagements de chacune,
- Pour chaque chantier nécessitant le dépôt de déchets inertes, une fiche « d'Informations Préalables à l'Admission » devra être dûment complétée et signée par le demandeur,
- Chaque dépôt se fera en présence d'un représentant de la Société JUAM, ce dernier établira un bordereau de suivi de déchets inertes par jour et par société,
- Les données seront consignées dans un registre,
- - Le prix ht à la tonne est défini sur la convention, payable à 30 jours nets à réception de la facture.

***Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément
d'informations au 06 18 46 06 93***

